



APPEL A PARTICIPATION

**Réalisation de structures pour le défilé
de Carnaval 2026 de la ville de Strasbourg**

Table des matières

| | | |
|-------|--|---|
| I. | CONTEXTE..... | 3 |
| II. | ENJEUX ET OBJECTIF..... | 3 |
| III. | MODALITES PRATIQUES | 4 |
| 1. | Date, lieu et heures | 4 |
| 2. | Budget | 4 |
| IV. | NATURE DES PROPOSITIONS ATTENDUES..... | 4 |
| 1. | Présentation de la thématique..... | 4 |
| 2. | Nature des propositions attendues..... | 4 |
| V. | DOSSIER DE CANDIDATURE..... | 5 |
| VI. | ENGAGEMENT DE LA VILLE..... | 6 |
| VII. | ENGAGEMENT DU PORTEUR DE PROJET..... | 6 |
| VIII. | SECURITE / SITUATION SANITAIRE | 6 |
| IX. | CESSION DES DROITS..... | 6 |
| X. | CALENDRIER DE L'APPEL À PROJET..... | 6 |
| XI. | ANNULATION..... | 7 |
| XII. | CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE | 7 |

I. CONTEXTE

Depuis toujours, le carnaval est l'un des rites accompagnant l'arrivée du printemps pour chasser l'hiver. Proche de l'équinoxe, il est à la jonction entre la fin de l'hiver et l'arrivée des beaux jours. Pour chasser les températures froides et sa météo morose, le carnaval de Strasbourg est **un moment festif qui permet aux participants de sortir, faire du bruit et profiter de la convivialité ambiante**. C'est aussi le **premier évènement qui permet aux strasbourgeois de se réunir sur l'espace public**.

Pour la nouvelle édition du Carnaval de Strasbourg, la Ville souhaite proposer de nouvelles **structures collaboratives et participatives**, conçues en **étroite collaboration avec les habitants** Strasbourgeois.

II. ENJEUX ET OBJECTIF

Pour l'édition 2026, le Carnaval de la Ville de Strasbourg se déroulera sous forme de cavalcade. Celle-ci aura lieu le **dimanche 29 mars 2026**.

Le carnaval de Strasbourg est un moment attendu de tous. Il s'agit de la sortie de l'hiver, du retour des beaux jours et surtout de moments de partages, de retrouvailles sur l'espace public. Le temps d'un dimanche, les rues de la Ville de Strasbourg se parent de couleurs festives grâce à des groupes costumés et de musiques entraînantes qui font rêver petits et grands enfants.

Les enjeux de cette édition sont :

- Réappropriation de l'espace urbain
- Générer un moment collectif festif
- Co-construction avec les acteurs de terrain
- Libre accès, libre espace et libre usage
- Équité territoriale

Afin de prendre en compte ces divers enjeux, cette édition de Carnaval est envisagée sous un angle plus participatif, notamment en direction des publics issus des Quartiers de la Politique de la Ville.

Ainsi, **les objectifs** de la prochaine édition sont, aux côtés de ceux des années précédentes :

- L'inclusion de tous les publics
- Le développement d'une ambiance carnavalesque et un lâcher prise sociétal le temps d'un week-end

La Ville de Strasbourg souhaite faire de ce week-end un moment familial et festif, avec une **déambulation colorée et rythmée d'animations participatives dans le centre-ville**.

III. MODALITES PRATIQUES

1. Date, lieu et heures

Le week-end du Carnaval aura lieu les 28 et 29 mars 2026. **Le défilé du carnaval aura lieu le dimanche 29 mars dans l'après-midi.**

Un village de Carnaval avec diverses animations (maquillage, ateliers créatifs et participatif, musique...) sera organisé le samedi et le dimanche.

Les structures seront à la suite de la déambulation, **exposées pendant plusieurs heures Place Kléber pour les visiteurs.**

2. Budget

Le budget affecté au présent marché est de **25 000€ TTC** maximum.

IV. NATURE DES PROPOSITIONS ATTENDUES

Cet appel à projets a pour objet de sélectionner un prestataire en charge de

- **la conception et la réalisation de structures (à minima 2) qui intégreront le cortège**
- **la transformation, pour qu'elles soient en lien avec la thématique 2026, et la réutilisation dans le cortège de 3 structures déjà existantes,**
- **les moyens humains nécessaires afin de gérer les structures sur le village du Carnaval et dans le cortège.**

1. Présentation de la thématique

Le thème retenu pour l'édition 2026 s'articule autour des animaux dans la thématique des animaux fantastiques et légendaires. Par animaux fantastiques et légendaires sont acceptés les animaux tirés de nos légendes historiques des 5 continents d'après par exemple les Œuvres Monumentales de l'Iliade et l'Odyssée, l'Encyclopédie des créatures légendaires, le Recueil des Mythes et Légendes nordiques et celtiques, le Grand Livre des créatures fantastiques ... dont sont tirés par exemple la légende de la Sirène, du Monstre du LochNess, la Chimère, Pégase, les Dragons, le Phénix ... Cette thématique sera traduite dans le cortège à travers un fil conducteur qui retracera l'histoire du voyage de deux personnages Louisa et Côme qui naviguent dans ce monde imaginaire et partent à la rencontre des animaux légendaires et fantastiques. Cette thématique doit véhiculer l'émerveillement, la magie, développer l'imaginaire des histoires légendaires.

2. Nature des propositions attendues

- Les structures attendues rythmeront le cortège et proposeront une **dynamique entraînante** ;
- L'une d'elle devra obligatoirement être réalisée en **collaboration avec les habitants d'un quartier** de la ville, et représenter l'identité de ce quartier, de préférence un quartier situé en Quartiers prioritaires de la politique de la ville (**QPV**). Le prestataire pourra s'appuyer sur les structures suivantes pour faciliter son intervention :
 - Enfants
 - EHPAD
 - ESAT
 - ITEP
 - Instituts pour les sourds ou malvoyants
 - ... ;
- L'une d'elle devra obligatoirement être **finie de façon participative le samedi 28 mars** lors du Village de Carnaval, sur la Place Gutenberg ;
- Les structures devront respecter le **thème** de l'année 2026 ;
- Elles devront être réalisées en partie avec des **matériaux de récupération ou du réemploi** ;
- Elles doivent pouvoir se déplacer **sans moteur** ;
- Elles doivent pouvoir résister aux **conditions climatiques difficiles** (pluie, vent...) ;
- Intégrer les 3 structures qui ont déjà été réalisées l'an dernier (1 chèvre, 1 ours et une grenouille) au cortège en les réadaptant afin qu'elles correspondent au thème de cette année ;

Les structures devront pouvoir être **réutilisées les années suivantes** sur d'autres cortèges de Carnaval : elles devront être conçues avec des matériaux **durables et résistants** et devront être faciles à **stocker** (par exemple par un système de démontage ou de repli).

Le prestataire en charge de la conception et de la réalisation des structures devra prévoir, en sus, **les ressources humaines nécessaires** (bénévoles associatifs par exemple) sur le week-end du Carnaval, soit le 28 et 29 mars 2026, afin de **gérer les structures sur le village du Carnaval et dans le cortège**.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE

La réponse à ce marché se fait uniquement par retour d'un dossier de présentation qui devra être envoyé à la collectivité au format électronique (PDF) et en langue française, comprenant :

- Le descriptif détaillé avec visuels, nombre de participants et conditions techniques de réalisation pour s'assurer de la solidité et de la conformité des projets, qui devront être soumis à contrôle à la Direction Évènements avant d'être autorisés à circuler sur l'espace public ;
- Le devis détaillé ;
- La liste des partenaires associatifs, structures d'intervention envisagées ou autres avec lesquelles le porteur de projet souhaiterait présenter son projet et réaliser la prestation ;
- Tout document utile pour la bonne compréhension du projet

VI. ENGAGEMENT DE LA VILLE

En sus du budget mentionné ci-dessus, la Ville de Strasbourg prend à sa charge :

- La sécurisation du cortège dans sa globalité ;
- Le gardiennage en amont de l'évènement ;
- La mise en place d'une campagne de communication via le service Communication de la Ville ;
- L'achat des confettis et des bonbons à distribuer aux strasbourgeois le jour du carnaval ;
- La mise à disposition encadrée du local rue de Cherbourg si nécessaire;

VII. ENGAGEMENT DU PORTEUR DE PROJET

Les prestations comprennent la mise en œuvre et la production du projet ainsi que les actions suivantes :

- Le personnel nécessaire et suffisant à l'organisation des moyens mis à disposition, et leurs mises en œuvres ;
- La gestion des bénévoles et le suivi des bénévoles en amont et lors du défilé ;
- Le matériel nécessaire au bon déroulement de la prestation ;
- La participation aux réunions de coordination et de mise au point avec le service référent de la Ville ;
- Les assurances adéquates ;
- Transmission des coordonnées des participants au cortège (13 mars 2026 au plus tard) à l'adresse suivante : marie.novali@strasbourg.eu

VIII. SECURITE / SITUATION SANITAIRE

Les prestataires s'engagent à instruire les personnels placés sous leur autorité et travaillant sur site, des précautions à prendre pour assurer leur propre sécurité et celle des autres personnes présentes. À cet effet, les informations et instructions leur seront données en ce qui concerne notamment les conditions de circulation et les dispositions à prendre en cas d'accident et de sinistre.

IX. CESSION DES DROITS

Le prestataire s'engage à donner l'ensemble des droits des structures carnavalesques réalisées dans le cadre de l'appel à projets à la Ville de Strasbourg.

X. CALENDRIER DE L'APPEL À PROJET

La Ville de Strasbourg se doit d'assurer la transparence et l'équité tout au long de ce présent appel à projets. Celui-ci se déroule en 3 étapes :

- **1ère étape** : publication et diffusion de l'appel à projets en vue d'un dépôt des offres jusqu'au **14/01/2026 à 00h00 (Heure de Paris)** par mail en précisant en objet : « **APPEL À PROJETS - Structures Carnaval 2026** » à : marie.novali@strasbourg.eu

- **2ème étape** : sélection du candidat par la Ville de Strasbourg sur la base de l'ensemble des critères cités et sur la bonne cohérence du projet le **22/01/2026**.
- **3ème étape** : contractualisation par la conclusion d'une convention, via la signature du devis fourni avec les prestataires dont l'offre aura été retenue. Le paiement de la prestation aura lieu après la réalisation de celle-ci, sur la base d'une facture saisie dans le logiciel Chorus Pro.

XI. ANNULATION

Si l'annulation intervient jusqu'à 48h avant le début de la manifestation (le début de la manifestation étant entendu comme le démarrage du cortège), la collectivité s'engage à rembourser les frais réellement engagés par les candidats retenus, sur présentation de justificatifs.

Si l'annulation intervient moins de 48h avant la manifestation la totalité des sommes de la prestation sera versée au prestataire.

Toute annulation sera notifiée par écrit

XII. CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

| | |
|---|-----|
| Adéquation entre la proposition et le budget | 10% |
| Respect du thème carnavalesque et des objectifs | 30% |
| Dimension écologique (réemploi, matériaux durables,...) | 30% |
| Cohérence globale du projet | 30% |

Le dossier est à transmettre avant le 14/01/2026 à 00h00 (Heure de Paris) par mail en précisant en objet : « APPEL À PROJETS – Programmation Carnaval 2026 » à : marie.novali@strasbourg.eu

Les questions relatives à l'appel à projet sont à envoyer par mail à : marie.novali@strasbourg.eu